

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

11 JANVIER 2017

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 11 janvier 2017. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2017-01-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.** Constatation du quorum.
- 2.** Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
- 3.** Adoption des procès-verbaux :
 - de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 tel que modifié
 - de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2016
 - de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2016
- 4.** Approbation des comptes à payer.
- 5.** Demande de dérogation mineure # 2016-35 relative à la profondeur minimale sur une partie du lot # 252-2 et 252-P appartenant à Monsieur Réal Denis et Madame Doris Belley.
- 6.** Estimés reçus relatifs aux services analytiques pour 2017 des échantillons de l'eau potable et autres.
- 7.** Approbation du paiement pour la construction du garde corps temporaire sur la rampe pour personnes à mobilité réduite au centre récréatif Aimélacais.
- 8.** Annulation de la demande d'autorisation pour l'extension du réseau d'aqueduc du développement domiciliaire chemin Tremblay.
- 9.** Adoption de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide par la ville de Clermont pour l'utilisation des pinces de désincarcération (mâchoires de vie).

10. Offre de services présentée par Harp Consultant relative à l'élaboration de plans et devis pour le décohesionnement et travaux connexes pour la correction du drainage et la reconstruction de 4 ponceaux chemin du lac Nairne.
11. Partenariat dans le cadre du programme « CHANGER D'AIR 2.0 » avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).
12. Demandes de commandites :
 - a) Carnaval 2017
 - b) École secondaire du Plateau pour l'album des finissants 2017
13. Correspondance.
14. Divers :
 - a) Visite de Madame Caroline Simard, députée
 - b) Activités du Carnaval 2017
15. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
16. Période de questions.
17. Levée de la séance.

2017-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2016.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016 et ce, tel que corrigé.

2017-01-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

2017-01-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2016.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

2017-01-05

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de décembre 2016, au montant de quatre-vingt-sept mille vingt-huit dollars et quatre-vingt-neuf cents (87 028.89\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2017-01-06

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-35 RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UNE PARTIE DU LOT # 252-2 ET 252-P APPARTENANT À MONSIEUR RÉAL DENIS ET MADAME DORIS BELLEY.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 9 novembre 2016 par Monsieur Réal Denis et Madame Doris Belley;

ATTENDU QUE cette demande était relative à :

- Rendre conforme la profondeur minimale du terrain lot # 252-2 à 60.96 mètres du côté droit et ce, pour une superficie conforme
- Rendre conforme la profondeur minimale du terrain # 252-P pour une profondeur minimale à 60.96 mètres et d'une superficie de 3 717.68 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que ceux-ci recommandent de rejeter cette dérogation en stipulant qu'il existe une possibilité d'achat de terrain pour se conformer à la réglementation en vigueur et que les propriétaires ne subissent pas de préjudice à la situation actuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure # 2016-35 présentée par Monsieur Réal Denis et Madame Doris Belley et ce, pour les motifs évoqués ci-dessus.

2017-01-07

6. ESTIMÉS REÇUS RELATIFS AUX SERVICES ANALYTIQUES POUR 2017 DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET AUTRES.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux estimés relatifs aux services analytiques pour 2017 des échantillons d'eau potable et autres;

ATTENDU QUE ces estimés proviennent de :

- Eurofins et,
- EnvironneX

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Boies, opérateur de l'eau potable, a pris connaissance de ces estimés et recommande aux membres du conseil d'accepter l'estimé d'Eurofins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé d'Eurofins pour les services analytiques des échantillons de l'eau potable et autres et ce, pour 2017.

2017-01-08

7. APPROBATION DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU GARDE CORPS TEMPORAIRE SUR LA RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS.

ATTENDU QUE les entrepreneurs mandatés pour construire la nouvelle rampe pour personnes à mobilité réduite au Centre récréatif Aimélacois n'ont pas reçu les matériaux nécessaires au garde corps de cette rampe;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour permettre l'usage de cette rampe que l'entrepreneur exécute des travaux supplémentaires soit : la construction d'un garde de corps temporaire;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux supplémentaires sont de 300\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le paiement pour ces travaux supplémentaires soit 300\$ plus taxes.

2017-01-09

8. ANNULATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (N/Réf. 7311-03-15030-08) EFFECTUÉE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CE, POUR L'EXTENSION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU CHEMIN TREMBLAY.

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relative à l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le chemin Tremblay et ce, en date du 19 juin 2013;

ATTENDU QUE les membres du conseil n'ont pas l'intention d'effectuer les travaux pour l'extension desdits réseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l’unanimité des conseillers de demander la fermeture du dossier de la demande déposée le 19 juin 2013 (N/Réf. 7311-03-15030-08) relative à l’extension des réseaux d’aqueduc et d’égout du chemin Tremblay au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2017-01-10

9. ADOPTION DE L’ENTENTE RELATIVE À L’ÉTABLISSEMENT D’UN PLAN D’ENTRAIDE PAR LA VILLE DE CLERMONT, POUR L’UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION (MÂCHOIRES DE VIE).

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l’unanimité des conseillers que les membres du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs acceptent de renouveler l’entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide par la Ville de Clermont, pour l’utilisation des pinces de désincarcération (mâchoires de vie) et ce, pour une période de 6 ans soit de 2017 à 2022 inclusivement. Que Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont mandatées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ladite entente.

2017-01-11

10. OFFRE DE SERVICES REÇUE DE HARP CONSULTANT POUR EFFECTUER LES PLANS ET DEVIS POUR DÉCOHÉSIONNEMENT ET TRAVUX CONNEXES POUR LA CORRECTION DU DRAINAGE ET LA RECONSTRUCTION DE 4 PONCEAUX.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service à Harp Consultant pour effectuer les plans et devis pour décohéSIONNEMENT et travaux connexes pour la correction du drainage et la reconstruction de 4 ponceaux et ce, dans le cadre du programme PIIRL – Année 2 chemin du Lac-Nairne;

ATTENDU QUE l’offre reçue est la suivante :

- Pour :
- validation du site
 - accompagnement pour la demande de subvention
 - optimisation des types de construction et des zones à construire
 - validation des emplacement de concert avec nous
 - plans, devis et détails complets préliminaires, soumission et construction
 - estimés budgétaires en fonction de l’avancement de la conception
 - communications avec la municipalité et autres intervenants, incluant le processus d’appel d’offres publiques

COÛT DES HONORAIRES : 13 850.00\$ plus taxes;

Pour : - surveillance de chantier effectuée par Monsieur Daniel Boies, employé municipal
- supervision du surveillant et surveillance bureau

COÛT DES HONORAIRES : 3 600.00\$ plus taxes;

Pour : - demande de ca au MDDELCC (***) si nécessaire)

COÛT DES HONORAIRES : 2 500.00\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le total du coût d'honoraires pour les travaux ci-dessus énumérés est de 22 937.51\$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Harp Consultant pour effectuer les travaux ci-dessus et ce, pour un montant total incluant les taxes de 22 937.51\$.

2017-01-12

11. PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGER D'AIR 2.0 » 2017-2018-2019.

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2011-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGER D'AIR** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGER D'AIR 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QU'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGER D'AIRE 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 » pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B-415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGER D'AIR 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGER D'AIR 2.0** », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGER D'AIR 2.0** » jusqu'à concurrence de dix (10) poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à épuisement d'une enveloppe de 1 000\$.

2017-01-13

12.a PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CARNAVAL 2017 PRÉSENTÉ PAR UN COMITÉ DU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité participera financièrement pour un montant de 500\$ au Carnaval 2017 présenté par un comité du Centre récréatif Aimélacois.

2017-01-14

12b. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS L'ALBUM DES FINISSANTS 2017 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à l'achat de publicité pour un montant de 50\$ dans l'album des finissants 2017 de l'École Secondaire du Plateau.

12. CORRESPONDANCE.

Ministère des Transports du Québec : accusé réception de la pétition pour l'installation d'un clignotant à l'intersection de la rue Principale et de la Route 138

Gala Charlevoix reconnaît : invitation pour le dévoilement des finalistes

FADOQ des Lacs : remerciement pour la commandite de la soirée de Noël 2016

SAAB : remerciement

17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h50.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 11 janvier 2017, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.